



DROIT MALADIE ASSISTANT EDUCATION

Par **julie22060710**, le **22/09/2015** à **11:56**

Bonjour, rn rn voici mon problème. l'explication est un peu longue mais l'affaire est compliquée... Arrivée à mes six ans d'activité, je précise, depuis le 31 août 2015, je ne suis plus assistante d'éducation. rn rn 2009 : J'ai commencé à travailler dans mon lycée du Doubs en j'habitais le Doubs, était affiliée à la MGEN comme sécurité sociale. rn 2013: dans le Territoire de Belfort mais travaille toujours dans le Doubs. rn En avril 2015, je suis en arrêt maladie 4 jours, payée normal. rn En juin 2015, de nouveau 4 jours d'arrêt maladie, payée normal. rn Début juillet 2015, fin de contrat arrivant en août 2015, j'arrive à mes six années, le service intendance m'appelle pour me dire qu'il fallait que je m'affilie à la CPAM du Territoire de Belfort et qu'il va me prélever le trop perçu et que je me ferai rembourser par la CPAM. (Nous avons eu une note en début d'année, j'avais appelé la cpam qui m'avait dit que vu que j'étais AED, donc que je travaillais à l'éducation nationale, je devais être à la MGEN...) rn J'ai donc effectué de suite mon transfert de dossier à la cpam du Territoire de Belfort mais: rn Mes deux dernières payes ont été amputées pour un total de 333,8 euros... et la CPAM ne m'a remboursé que 44,70 euros. rn rn J'ai encore eu la personne du Lycée qui s'occupe de mon dossier aujourd'hui car j n'avais toujours pas reçu mon attestation employeur. Elle me dit que c'est bon, elle peut la faire car je n'ai plus de "dettes" envers l'éducation nationale. rn Je lui dit donc : quand on est malade, il vaut mieux habiter le Doubs que le Territoire car on est moins bien remboursé dans le Territoire. Elle me répond NON, je lui dit vous voyez bien mon cas et elle m'explique que normalement, le salarié ne perd rien, c'est l'educ nationale qui paye le salaire et reçoit le remboursement de la CPAM, et donc subit les 3 jours de carence, c'est donc l'éducation nationale qui "perd" de l'argent.. mais comme j'étais en fin de contrat, il ne pouvait attendre... rn Voici ma question : Est ce normal ? Alors que ma situation est régularisée, pourquoi est ce à moi de payer alors que normalement c'est l'éducation nationale qui subit les jours de carence et pas moi ? J'ai quand même bien cotisé pour ma sécurité sociale en avril et en juin... rn rn Si quelqu'un pouvait m'aider et me dire vers qui pourrais-je me tourner, je lui en serais très reconnaissante : une fin de contrat c'est déjà

pas sympa mais encore moins comme cela.rnMERCIrnJulie